



Actualisation en date du 21/7/2015

TARIFS DES HONORAIRES DE VENTE

A la charge de l'acquéreur ou du vendeur :
Immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation

Jusqu'à 50.000€	20% TTC
De 50.001 à 100.000€	15% TTC
De 100.001€ à 150.000€	9% TTC
De 150.001€ à 200.000€	8% TTC
De 200.001€ à 250.000€	7% TTC
De 250.001€ à 350.000€	6.5% TTC
+ De 350.001 €	6% TTC

Appartement-Copropriété-Parts de SCI

IDEM

Terrains

jusqu'à 100.000€
Plus de 100.000€

Jusqu'à 30% TTC
jusqu'à 15% TTC

Immeubles collectifs et industriels-Parts de SCI portant sur de tels immeuble

12% TTC

Fonds de commerce-Industrie
Local commercial

12% TTC
20% TTC

Cession de droit au bail- Pas de porte

12% TTC du loyer triennal
Forfait minimum 5000€ HT

Estimation écrite

Forfait de 200€ à 500€ TTC

Estimation orale
(vente)

Gratuite en cas de signature de mandat
Gratuite (dans le cadre d'un projet de